

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Fiscalité**  
**N° 07.02.06**

**Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuratation(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme GIVERT Monique

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

## SDE 54 / REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2021/2027

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le SDE 54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ( TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants, conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales ( CGCT) , modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE 54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2 000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce , jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et d ela commune.

Vu la délibération du SDE 54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97% du produit réellement collecté sur son territoire.

Mr le Maire propose de délibérer dans ces termes concordants afin d'obtenir du SDE 54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97% du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales

Divers

N° 07.10.01

Séance du 09 juin 2021

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procuration(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

Mme GIVERT Monique

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

### REHABILITATION DE L'ECOLE EN LOGEMENTS AVENANT N° 2

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Mr le Maire présente au conseil municipal un avenant N° 2 concernant les travaux de réhabilitation de l'école en logements.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires qui seront effectués selon le devis de l'entreprise PLATRIERIE MODERNE pour un montant de 3 227, 50 e HT soit 3 873 e TTC

et publication du :

./././...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

D'ACCEPTER L'AVENANT PROPOSE

D'AUTORISER Mr le Maire à signer le devis avec la mention " Bon pour commande"

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine**  
**Autre gestion du domaine public**  
**N° 03.05.08**

**Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

### **Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### **Procurat ion(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

Mme GIVERT Monique

### **Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

## ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS COMMUNAUX/ DEVIS

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Vu les deux devis présentés pour l'entretien des accotements des chemins communaux, à savoir :

**SARL BARVAUX : 1 642 e HT**

**AGRI TP SERVICES : 1 300 e HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**DE CHOISIR le devis de la société AGRI TP SERVICES  
D'AUTORISER Mr le Maire à renvoyer le devis avec la mention " Bon pour accord"**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine**  
**Autre gestion du domaine public**  
**N° 03.05.07**

**Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme GIVERT Monique

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

## DEVIS ONF POUR TRAVAUX D'EXPLOITATION 2021

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Vu le devis présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation 2021, à savoir 5 535,03 euros HT soit 6 088, 54 euros TTC

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

et publication du :

./././....

D'APPROUVER le devis de l'ONF

D'AUTORISER Mr le Maire à signer le devis avec la mention " Bon pour accord"

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.02**

**Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuratior(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme GIVERT Monique

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

## REHABILITATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT PAULIN / ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de remise en peinture de l'intérieur de l'église Saint Paulin sous la forme d'un marché de gré à gré conformément à l'article R2222-8 du CCP, à l'entreprise ANOUX PEINTURE

et publication du :

.././....

Le montant HT est de 36 000 euros. Un acompte de 30% sera versé au démarrage des travaux.

La date limite de fin d etravaux est fixée au 15 décembre 2021.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales  
Subventionn  
N° 07.05.05**

**Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme GIVERT Monique

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

## ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE DU LOGEMENT ANNEXE DE L'ECOLE / DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS D'APPUI AUX TERRITOIRES

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Mr le Maire indique au conseil qu'il convient d'effectuer une isolation thermique extérieure du logement annexe à l'école.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

La société MAZZIA nous a fait parvenir un devis de 16 216 euros HT soit 19 459, 20 euros TTC

et publication du :

./././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'EMMETTRE un avis favorable au projet d'isolation extérieure du logement annexe à l'école

D'AUTORISER Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention sur le fonds d'appui aux territoires

**Le financement attendu est de 16 216 X 30 % = 4 864, 80 euros**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales  
Subventionn  
N° 07.05.04**

**Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procurat ion(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme GIVERT Monique

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
02 / 06 / 2021

## ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE DU LOGEMENT ANNEXE DE L'ECOLE / DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE RELANCE 2021

Date d'affichage  
10 / 06 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Mr le Maire indique au conseil qu'il convient d'effectuer une isolation thermique extérieure du logement annexe à l'école.

La société MAZZIA nous a fait parvenir un devis de 16 216 euros HT soit 19 459, 20 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'EMMETTRE un avis favorable au projet d'isolation extérieure du logement annexe à l'école

D'AUTORISER Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention sur le fonds de relance 2021

**Le financement attendu est de 16 216 X 50 % = 8 108 euros**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales****Divers****N° 07.10.03****Séance du 09 juin 2021**

L'an deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procuratation(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

Mme GIVERT Monique

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

02 / 06 / 2021

**JOB ETE**Date d'affichage

10 / 06 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les jobs été pour l'année 2021. Cela concerne les jeunes de 16 à 18 ans.

Ils effectueront 35 heures par semaine pour une durée de deux semaines chacun et seront rémunérés au SMIC horaire jeune en vigueur au 1er juillet 2021 soit 8,20 euros BRUT/ heure.

AUTORISE Mr le Maire à signer les contrats et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG